

Administration portuaire Vancouver Fraser

États financiers consolidés
31 décembre 2018
(en milliers de dollars)



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de l'Administration portuaire Vancouver Fraser et au ministre des Transports du gouvernement du Canada

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Administration portuaire Vancouver Fraser et de ses filiales (collectivement, l'« Administration ») au 31 décembre 2018, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Administration, qui comprennent :

- l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Administration conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
PricewaterhouseCoopers Place, 250 Howe Street, Suite 1400, Vancouver (Colombie-Britannique) Canada V6C 3S7
Tél. : +1 604 806 7000, Téléc. : +1 604 806 7806*



Informations comparatives

Les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 (avant les ajustements effectués pour retraiter certaines informations comparatives, qui sont indiqués à la note 2) ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers, le 21 mars 2018.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Administration ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Administration.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie



significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Administration;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Administration à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Administration à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'Administration pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés

Vancouver (Colombie-Britannique)

Le 2 avril 2019

Administration portuaire Vancouver Fraser

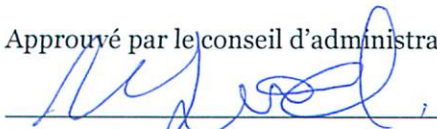
État consolidé de la situation financière

31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018 \$	2017 \$
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		276 285	243 234
Placements dans des titres	6	-	406
Débiteurs et autres actifs	7	41 214	40 825
		<u>317 499</u>	<u>284 465</u>
Créances à long terme	8	37 978	33 537
Actif au titre des prestations constituées	14	664	600
Charges différées		1 674	1 795
Immobilisations incorporelles, montant net	9	89 644	81 155
Immobilisations corporelles, montant net	10	1 466 697	1 375 156
		<u>1 914 156</u>	<u>1 776 708</u>
Passif			
Passifs courants			
Créditeurs et charges à payer	11	56 129	46 690
Provisions	12	2 762	3 156
Emprunts à court terme	13	1 101	1 337
Produits différés		10 960	12 638
		<u>70 952</u>	<u>63 821</u>
Autres avantages du personnel		1 384	1 078
Passif au titre des prestations constituées	14	4 147	8 971
Produits différés		34 010	30 757
Provisions	12	11 455	9 310
Autres passifs à long terme		3 902	3 811
Obligations à long terme	13	99 866	99 768
		<u>225 716</u>	<u>217 516</u>
Capitaux propres			
Capital d'apport		150 259	150 259
Résultats non distribués		1 538 181	1 408 933
		<u>1 688 440</u>	<u>1 559 192</u>
		<u>1 914 156</u>	<u>1 776 708</u>
Engagements et passifs éventuels	15, 16		

Approuvé par le conseil d'administration


Joanne McLeod

Réalisateur


Robin Silvester

Président et Directeur Général

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018 \$	2017 \$
Produits des activités ordinaires			
Produits portuaires	21	88 122	82 307
Produits locatifs		162 236	152 596
Autres produits		24 095	18 575
		<u>274 453</u>	<u>253 478</u>
Charges			
Salaires et avantages du personnel	14, 17	44 375	43 364
Amortissement	9, 10	35 735	32 892
Autres charges d'exploitation et frais d'administration		23 069	24 604
Honoraires et services de consultation		9 983	8 173
Dragage		9 509	9 944
Entretien et réparations		7 836	5 675
Paiements tenant lieu d'impôt		5 944	5 871
		<u>136 451</u>	<u>130 523</u>
Résultat d'exploitation		<u>138 002</u>	<u>122 955</u>
Autres charges (produits)			
Allocation fédérale	20	7 477	6 931
Charges financières		5 194	5 281
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	10	470	(38 371)
Revenu de placement		(215)	(107)
Autres produits		(29)	(31)
		<u>12 897</u>	<u>(26 297)</u>
Résultat net de l'exercice		<u>125 105</u>	<u>149 252</u>
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			—
Gains (pertes) actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	14	<u>4 143</u>	<u>(3 199)</u>
Résultat global de l'exercice		<u>129 248</u>	<u>146 053</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Capital d'apport \$	Résultats non distribués \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2016	150 259	1 262 880	1 413 139
Résultat net de l'exercice	-	149 252	149 252
Autres éléments du résultat global Pertes actuarielles liées aux régimes de retraite à prestations définies	-	(3 199)	(3 199)
Solde au 31 décembre 2017	150 259	1 408 933	1 559 192
Résultat net de l'exercice	-	125 105	125 105
Autres éléments du résultat global Gains actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies	-	4 143	4 143
Solde au 31 décembre 2018	150 259	1 538 181	1 688 440

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Administration portuaire Vancouver Fraser

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018 \$	2017 \$ (retraité)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Résultat net de l'exercice		125 105	149 252
Ajustements visant le rapprochement avec les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation			
Amortissement	9, 10	35 735	32 892
Perte (profit) sur la sortie d'actifs		470	(38 371)
Créance et obligation locatives à long terme		(3 626)	(4 045)
Provisions		(209)	1 828
Prestations constituées		(439)	(2 621)
Divers		329	610
		157 365	139 545
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement			
Débiteurs et autres actifs		(1 620)	(8 053)
Créditeurs et charges à payer		286	5 927
Produits différés		1 576	(551)
		157 607	136 868
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(126 291)	(172 381)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(3 890)	(6 107)
Financement du gouvernement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		4 976	5 031
Financement de tiers pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		127	2 843
Produit tiré de la vente de placements dans des titres		406	410
Variation nette des créances à long terme		125	100
Remboursements de capital sur les actifs liés aux contrats de location-financement		18	17
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles		3	4 017
Divers		206	193
		(124 320)	(165 877)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produit tiré des emprunts à court terme		-	1 201
Remboursement d'emprunts à court terme		(236)	(49)
Remboursement d'obligations à long terme		-	(1 300)
		(236)	(148)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		33 051	(29 157)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		243 234	272 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
		276 285	243 234
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie			
Intérêts payés		4 952	5 003
Intérêts reçus		493	24

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1 Généralités

L'Administration portuaire Vancouver Fraser (l'« Administration ») a été constituée en administration autonome sans capital-actions le 1^{er} janvier 2008 par le gouvernement du Canada en vertu de la *Loi maritime du Canada*. Le siège social de l'Administration est situé au 100-999 Canada Place, Vancouver (Colombie-Britannique). Le mandat de l'Administration consiste à faciliter les objectifs commerciaux du Canada et à s'assurer que les marchandises sont transportées de manière sécuritaire, en protégeant l'environnement et en tenant compte des communautés locales. Le territoire de compétence et l'établissement principal de l'Administration couvre près de 600 kilomètres de côtes et il s'étend de Point Roberts, à la frontière canado-américaine, jusqu'à Port Moody et à Indian Arm en passant par Burrard Inlet, et de l'embouchure du fleuve Fraser jusqu'à la vallée du Fraser vers l'est, le long du fleuve Pitt jusqu'au lac Pitt vers le nord, et il englobe les bras nord et centre du fleuve Fraser.

L'Administration et ses filiales en propriété exclusive, Corporation Place du Canada (« CPC »), Port of Vancouver Ventures Ltd. (« PoVV »), Port of Vancouver Holdings Ltd. (« PoVH »), Port of Vancouver Enterprises Ltd. (« PoVE »), Port of Vancouver Terminals Ltd. (« PoVT ») et Marine Safety Holdings Ltd. (« MSH »), ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat, puisque l'Administration verse, sur une base consolidée, des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») conformément aux lettres patentes en vertu de la *Loi maritime du Canada*.

2 Mode de présentation et principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et sont présentés en dollars canadiens. Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode du coût historique, exception faite des éléments évalués à la juste valeur comme il est expliqué ci-après. Les méthodes comptables ont été appliquées de manière uniforme pour toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de l'Administration le 2 avril 2019.

Consolidation

Les présents états financiers consolident les comptes de l'Administration et ceux de ses filiales. L'ensemble des transactions et des soldes intersociétés ainsi que des profits et pertes latents découlant de transactions intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles l'Administration exerce un contrôle. Aux fins comptables, le contrôle est défini comme i) le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale; ii) l'exposition, ou le droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale; et iii) la capacité d'exercer son pouvoir sur la filiale de manière à influencer sur ses rendements.

Nouvelles normes adoptées

L'Administration a appliqué pour la première fois les nouvelles normes décrites ci-dessous aux fins de la période de présentation de l'information financière annuelle ouverte le 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, a été adoptée le 1^{er} janvier 2018 suivant la méthode rétrospective intégrale, sans recours aux mesures de simplification.

Le moment de la comptabilisation des produits des activités ordinaires n'a pas changé par suite de l'adoption des nouvelles directives. L'adoption de cette norme a modifié la présentation de certains recouvrements de coûts reçus des locataires. Le montant net de ces recouvrements de coûts était auparavant présenté dans l'état consolidé du résultat global. Selon la nouvelle norme, le montant brut des coûts recouverts des locataires doit être présenté, car l'Administration a identifié les services à fournir et contrôle également les services avant que ces derniers soient transférés au client.

L'incidence cumulative des changements apportés à l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 à la suite de l'adoption d'IFRS 15 est présentée dans le tableau suivant :

	Chiffres présentés antérieurement \$	Ajustement \$	Chiffres retraités \$
Produits des activités ordinaires			
Autres produits	11 549	7 026	18 575
Charges			
Salaires et avantages du personnel	40 637	2 727	43 364
Autres charges d'exploitation et frais d'administration	22 450	2 154	24 604
Entretien et réparations	3 530	2 145	5 675

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été adoptée le 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective sans retraitement des chiffres comparatifs. La nouvelle norme remplace la Norme comptable internationale (IAS) 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. Aux termes d'IFRS 9, l'Administration évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues relativement aux actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il y a eu, ou non, une augmentation importante du risque de crédit. Dans le cas des créances clients, l'Administration emploie l'approche simplifiée prévue par IFRS 9 selon laquelle les pertes de crédit attendues pour la durée de vie doivent être comptabilisées à compter de la comptabilisation initiale des créances. L'adoption de cette norme n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés et n'a exigé aucun ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts dans les institutions bancaires ainsi que les dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours à la date d'acquisition.

Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminués d'une correction de valeur.

Actifs et passifs financiers (jusqu'au 31 décembre 2017)

Classement

Le classement des actifs et passifs financiers de l'Administration dépend de l'objectif de leur acquisition. La direction détermine le classement des actifs et des passifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

a) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, que l'entité a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les placements de l'Administration dans des titres sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance.

b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, sauf ceux arrivant à échéance plus de 12 mois après la date de clôture qui sont classés en tant qu'actifs non courants.

Les débiteurs et autres actifs et certaines créances à long terme de l'Administration sont classés en tant que prêts et créances. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

L'Administration évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

c) Autres passifs financiers au coût amorti

Les autres passifs financiers au coût amorti sont des passifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables. Ils sont classés en tant que passifs courants si le paiement est exigible dans un délai de un an ou moins après la date de clôture. Sinon, ils sont présentés à titre de passifs non courants.

Les créanciers et charges à payer et les autres passifs à long terme sont classés en tant qu'autres passifs financiers au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur et évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à court terme et les obligations à long terme sont classés en tant que passifs financiers au coût amorti. Ils sont comptabilisés initialement à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction engagés. Ultérieurement, les emprunts sont évalués au coût amorti; tout écart entre le produit (diminué des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers au coût amorti

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, l'Administration évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié et des pertes de valeur sont subies seulement s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif (un « événement générateur de pertes ») et que cet événement générateur de pertes a (ou ces événements générateurs de pertes ont) une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers qui peut être estimée de façon fiable. Le montant de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (exclusion faite des pertes de crédit futures qui n'ont pas été subies), calculée selon le taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Si, dans une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment est inscrite à l'état consolidé du résultat global.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Instruments financiers (adoption le 1^{er} janvier 2018)

Un instrument financier est tout contrat qui donne lieu à un actif financier ou à un passif financier.

a) Actifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés comme étant au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement au moment de la comptabilisation initiale dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier et du modèle économique que suit l'Administration pour leur gestion. À l'exception des créances clients qui ne comportent pas de composante financement importante, l'Administration évalue initialement les actifs financiers à la juste valeur.

Pour être classé et évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, un actif financier doit générer des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts. Cette évaluation est effectuée pour chaque instrument. Le modèle économique que suit l'Administration fait référence à la façon dont elle gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie. Le modèle économique détermine si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux.

Évaluation ultérieure

Les actifs financiers de l'Administration sont évalués ultérieurement au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont remplies :

- la détention de l'actif financier a pour but d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués ultérieurement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et soumis à un test de dépréciation. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié. Les actifs financiers de l'Administration évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et autres actifs et les créances à long terme. L'Administration ne possède pas d'actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ni à la juste valeur par le biais du résultat net.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Dépréciation des actifs financiers

L'Administration évalue, à la clôture de l'exercice, si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié. L'Administration comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues à l'égard de tous les actifs financiers détenus au coût amorti. Les pertes de crédit attendues sont établies en fonction de la différence entre les flux de trésorerie contractuels qui sont dus selon les termes du contrat et les flux de trésorerie que l'Administration s'attend à recevoir, actualisés au taux d'intérêt effectif initial approximatif.

Les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en deux étapes. Lorsque le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues représentent les pertes de crédit attendues des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivants (pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir). Lorsque le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, une correction de valeur pour pertes doit être établie au montant des pertes de crédit attendues jusqu'à la fin de la période d'exposition (pertes de crédit attendues pour la durée de vie).

Pour ce qui est des créances clients, l'Administration emploie une approche simplifiée pour calculer les pertes de crédit attendues. Ainsi, elle ne surveille pas l'évolution du risque de crédit et comptabilise plutôt une correction de valeur pour pertes fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie à chaque date de clôture. L'Administration a établi une provision en fonction des pertes de crédit qu'elle a subies par le passé, ajustée pour tenir compte de facteurs prospectifs propres aux débiteurs et au contexte économique. Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et que la diminution peut être liée objectivement à un événement qui est survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la reprise de la perte de valeur comptabilisée précédemment est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global.

b) Passifs financiers

Comptabilisation initiale et évaluation

Les passifs financiers sont classés, au moment de la comptabilisation initiale, en tant que passifs financiers à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables.

Évaluation ultérieure

Les passifs financiers de l'Administration sont évalués ultérieurement comme suit :

Les créiteurs et charges à payer, les autres passifs à long terme et les provisions sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts à court terme et les obligations à long terme sont évalués au coût amorti. Les écarts entre le produit (déduction faite des coûts de transaction) et la valeur de remboursement sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti. Ce sont des passifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables. Ils sont pris en compte dans les passifs courants si le paiement est exigible dans un délai de un an ou moins après la date de clôture. Sinon, ils sont présentés à titre de passifs non courants.

Charges différées

Les charges différées ont trait aux coûts de transaction liés aux contrats de location, qui sont amortis sur la durée des contrats de location.

Immobilisations incorporelles

Infrastructure de la Porte

L'Administration engage des coûts associés à l'aménagement des infrastructures de la Porte qu'elle ne contrôle pas. Il s'agit notamment des coûts liés à la construction, à la conception technique et à la gestion de projet et d'autres coûts de projet directs, diminués des apports de tiers, le cas échéant.

Même si les infrastructures sont ultérieurement contrôlées et entretenues par d'autres entités, l'Administration pourra recouvrer les coûts qu'elle aura engagés par l'intermédiaire des droits des infrastructures de la Porte. Comme ces droits sont sous le contrôle de l'Administration, les coûts d'investissement liés aux infrastructures de la Porte sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères d'inscription à l'actif sont remplis.

Les coûts d'investissement liés aux infrastructures de la Porte comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles sont amortis sur la durée des droits des infrastructures de la Porte.

Logiciels

Les coûts de maintenance des programmes logiciels sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement directement attribuables à la conception et aux essais des produits logiciels identifiables et uniques contrôlés par l'Administration sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles lorsque les critères d'inscription à l'actif sont remplis.

Les coûts directement attribuables qui sont inscrits à l'actif comprennent les coûts associés au personnel chargé du développement des logiciels.

Les autres coûts liés au développement qui ne respectent pas les critères d'inscription à l'actif sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement déjà comptabilisés en charges ne sont pas comptabilisés à titre d'actifs ultérieurement.

Les coûts de développement de logiciels comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, qui est d'au plus cinq ans.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût des immobilisations corporelles comprend les charges directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par l'entité comprend les frais d'arpentage, les matériaux et les frais de main-d'œuvre internes ainsi que les frais de sous-traitance, tout autre coût directement attribuable à la mise en état de l'actif pour permettre son exploitation de la manière prévue et les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site sur lequel elles sont situées. Les coûts sont inscrits à l'actif jusqu'à ce que l'actif soit prêt à être mis en service de la manière prévue par la direction.

Les coûts d'emprunt directement attribuables au financement de la construction des actifs qualifiés sont inscrits à l'actif pour tous les projets d'investissement d'envergure. Un actif qualifié est un actif dont la construction prend nécessairement au moins un an.

Lorsque des parties d'une immobilisation corporelle ont différentes durées d'utilité, elles sont comptabilisées en tant que parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés à titre d'actif séparé, selon le cas, seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet élément iront à l'Administration et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'une partie remplacée est décomptabilisée. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges à l'état consolidé du résultat global à mesure qu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées de chaque partie des immobilisations corporelles, car ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs loués sont amortis sur la durée de leur location ou sur leur durée d'utilité, si celle-ci est plus courte, à moins qu'il ne soit raisonnablement assuré que l'Administration en deviendra propriétaire d'ici la fin du contrat de location. Les terrains et les actifs liés à la banque d'habitats ne sont pas amortis.

Le tableau qui suit présente les durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisations :

Dragage	De 4 à 40 ans
Structures des postes d'amarrage, bâtiments, routes et revêtements	De 10 à 75 ans
Services publics	De 10 à 50 ans
Matériel et outillage	De 3 à 25 ans
Mobilier et matériel de bureau	De 3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail

L'amortissement commence lorsque l'actif est prêt à être utilisé.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont passées en revue, et ajustées au besoin, à la fin de chaque période de présentation de l'information financière.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée à sa sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout profit ou toute perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (soit la différence entre le produit net tiré de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus à l'état consolidé du résultat global.

Dépréciation des actifs non financiers

L'Administration soumet ses immobilisations corporelles à des tests de dépréciation lorsque des événements ou circonstances indiquent que les actifs pourraient ne pas être recouvrables. Aux fins de l'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux plus petits niveaux d'entrées de trésorerie identifiables séparément (les unités génératrices de trésorerie).

Lorsque des indices de dépréciation sont décelés, la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est déterminée. La valeur recouvrable est la valeur de l'unité génératrice de trésorerie la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée au montant de l'excédent de valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie sur sa valeur recouvrable. Les actifs non financiers dépréciés font l'objet d'un examen aux fins de reprises éventuelles de la dépréciation à chaque date de clôture.

Provisions

Les provisions pour les coûts de remise en état de l'environnement et des sites loués, les contributions au dragage des chenaux locaux ainsi que les réclamations juridiques sont comptabilisées lorsque l'Administration a une obligation juridique et implicite à la suite d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est constituée au titre des pertes d'exploitation futures.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues pour éteindre l'obligation au moyen d'un taux qui reflète les évaluations actuelles que fait le marché de la valeur temps de l'argent. L'augmentation de la provision attribuable à l'écoulement du temps est comptabilisée au titre des charges financières.

Paiements tenant lieu d'impôt

Les paiements tenant lieu d'impôt sont fondés sur des estimations de l'Administration, conformément à la *Loi sur les paiements versés en remplacement d'impôts*. Les charges à payer sont réévaluées chaque année et les modifications, s'il y a lieu, sont apportées aux états financiers consolidés de l'exercice en cours en tenant compte de la meilleure information disponible, y compris les résultats des évaluations d'un cabinet d'experts-conseils indépendant, s'il y a lieu. Les paiements tenant lieu d'impôt sont versés en tenant compte de toutes les terres innocupées (sèches) et de toutes les terres submergées dans les régions de Burrard Inlet, du fleuve Fraser et de Roberts Bank, à l'exception du bras de mer Indian Arm et des chenaux maritimes.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Avantages futurs du personnel

L'Administration a trois régimes d'avantages du personnel (l'Administration portuaire de Vancouver remplacée (l'« APVR »), l'Administration portuaire du fleuve Fraser remplacée (l'« APFFR ») et l'Administration portuaire du North Fraser remplacée (l'« APNFR »)), aux termes desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion. Les salariés embauchés après le 1^{er} janvier 2008 sont admissibles au régime de l'APVR. Les trois régimes d'avantages sont décrits en détail à la note 14.

L'actif ou le passif comptabilisé à l'état consolidé de la situation financière à l'égard des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. Des actuaires indépendants calculent chaque année l'obligation au titre des prestations définies selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés à l'aide des taux d'intérêt des obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe.

La date d'évaluation pour les régimes à prestations définies est le 31 décembre.

Les écarts actuariels découlant des ajustements liés aux résultats et des changements d'hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit des autres éléments au résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent.

Les coûts des services passés sont comptabilisés immédiatement, à moins que les changements apportés au régime de retraite ne soient conditionnels au fait que les salariés demeurent en poste pendant une période précise (période d'acquisition des droits). Dans ce cas, les coûts des services passés sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global et amortis à l'état consolidé du résultat global selon le mode linéaire sur la période d'acquisition des droits.

L'Administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Chaque année, elle comptabilise les passifs estimés relativement aux indemnités de départ, aux congés annuels et aux congés compensatoires liés aux heures supplémentaires, qui seront payables à ses salariés dans les exercices à venir.

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Produits portuaires

L'Administration fournit des services portuaires à des clients, principalement l'accès au port et aux terminaux d'expédition. Les produits des activités ordinaires tirés des services sont comptabilisés soit à un moment précis, au moment de l'arrivée ou du départ des navires, ou en fonction du temps que passe le navire à un terminal d'expédition.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Produits locatifs

L'Administration loue des biens à des clients, principalement aux fins des terminaux d'expédition ou d'autres services de soutien liés à la chaîne d'approvisionnement. Les produits fixes tirés des contrats de location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée des contrats de location. Les produits conditionnels tirés des contrats de location sont comptabilisés par période, en fonction du volume de la cargaison du preneur à bail, ou des autres produits tel que le précisent les ententes respectives.

Autres produits

L'Administration fournit différents autres services à des clients et elle gagne des intérêts sur les soldes de trésorerie déposés en banque. Ces produits des activités ordinaires sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les services sont rendus ou les intérêts sont gagnés.

Les produits différés représentent les sommes reçues avant que les critères de comptabilisation des produits des activités ordinaires soient remplis.

Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements. Les contrats de location dont l'Administration conserve une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple.

L'Administration loue certaines immobilisations corporelles. Les contrats de location visant des immobilisations corporelles sont classés en tant que contrats de location simple lorsque l'Administration ne conserve pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Pour les contrats de location simple, les paiements au titre de la location sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple (nets de tout incitatif reçu du bailleur) sont comptabilisés à titre de charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location à l'état consolidé du résultat global.

Dragage et déblaiement du lit fluvial

Les coûts du déblaiement du lit fluvial effectué pour maintenir les voies navigables aux niveaux de profondeur prescrits sont passés en charges. En revanche, les coûts du déblaiement du lit fluvial aux fins d'entretien dont les déblais sont placés sur des biens appartenant à l'Administration à des fins d'amélioration sont inscrits à l'actif.

Les coûts du dragage effectué pour approfondir les voies navigables afin d'établir une nouvelle norme en matière de profondeur permettant de tirer un avantage économique futur sont inscrits à l'actif. Le produit de la vente des déblais découlant de l'entretien est porté en réduction des coûts. Si le produit est attribuable à des déblais placés initialement sur des biens appartenant à l'Administration à des fins d'amélioration, il est porté en réduction des immobilisations corporelles.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Allocation fédérale

Aux termes de la *Loi maritime du Canada*, l'Administration est tenue de verser annuellement des droits au ministre des Transports afin de maintenir en règle ses lettres patentes. Ces droits sont calculés en fonction des produits bruts au moyen de taux variant de 2 % à 6 %, selon le montant brut déterminé.

Subventions gouvernementales et apports non gouvernementaux

Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux, y compris les subventions non monétaires à la juste valeur, ne sont comptabilisés que lorsque l'Administration a l'assurance raisonnable qu'elle réunira les conditions s'y rattachant et qu'elle recevra les sommes. Les subventions gouvernementales et les apports non gouvernementaux liés à des actifs sont présentés en déduction de l'actif connexe à l'état consolidé de la situation financière, et un amortissement moins élevé est comptabilisé à l'état consolidé du résultat global.

Transactions non monétaires

Toutes les transactions non monétaires sont évaluées à la juste valeur de l'actif cédé ou de l'actif reçu, en retenant la juste valeur dont l'évaluation est la plus fiable, sauf si la transaction est sans substance commerciale ou que la juste valeur ne peut être établie de façon fiable. Le critère relatif à la substance commerciale est rempli lorsqu'il est prévu que les flux de trésorerie futurs devraient changer considérablement par suite de la transaction. Lorsque la juste valeur d'une transaction non monétaire ne peut être évaluée avec exactitude ou qu'elle n'a pas de substance commerciale, elle est comptabilisée à la valeur comptable de l'actif cédé, après ajustement correspondant à la juste valeur de la contrepartie monétaire reçue ou donnée.

3 Normes comptables non encore adoptées

IFRS 16, *Contrats de location* (« IFRS 16 »)

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16 qui exige que les preneurs comptabilisent des actifs et des passifs pour la plupart des contrats de location. Pour les bailleurs, il y a peu de changements par rapport à la comptabilisation actuelle selon l'IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise, à condition que la nouvelle norme sur les produits des activités ordinaires, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, ait été appliquée, ou soit appliquée à la même date que l'IFRS 16. L'Administration évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 16 sur ses états financiers et prévoit adopter cette norme lorsqu'elle entrera en vigueur. Puisque l'Administration agit surtout à titre de bailleur, et qu'elle compte actuellement peu de contrats de location à titre de preneur, cette norme ne devrait pas avoir d'incidence importante sur ses états financiers consolidés.

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

4 Gestion financière

Facteurs de risque financier

L'Administration a recours à des instruments financiers dans le cours normal de ses affaires et elle prend des mesures pour réduire les risques auxquels l'exposent ces instruments financiers, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. La direction examine régulièrement ces risques afin de s'assurer qu'ils sont gérés de façon appropriée. Hormis les risques décrits ci-après, la direction est d'avis que l'Administration n'est exposée à aucun autre risque important.

Juste valeur

La valeur comptable des débiteurs et autres actifs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. La valeur comptable des montants empruntés sur les facilités de crédit disponibles se rapproche de leur juste valeur, étant donné que ces facilités portent intérêt à des taux variables qui se rapprochent des taux en vigueur sur le marché et que leur échéance est rapprochée.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des débentures de série A était de 103,5 millions de dollars (105,8 millions de dollars en 2017), en fonction du cours d'une obligation à deux ans du gouvernement du Canada et d'un taux d'intérêt du marché de 2,56 % (2,43 % en 2017), tel qu'il est indiqué à la note 13. La juste valeur a été calculée selon la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie à l'aide des données de niveau 2.

Risque de marché

Les actifs financiers portant intérêt de l'Administration sont composés de prêts, du billet à recevoir et de créances au titre des contrats de location portant intérêt à des taux fixes. Le portefeuille d'emprunts de l'Administration contient des instruments d'emprunt à taux fixe (débentures de série A) et à taux variable (emprunt à vue). L'Administration réduit au minimum son exposition au risque de taux d'intérêt en surveillant les variations des taux d'intérêt et les flux de trésorerie.

L'Administration a obtenu une facilité de crédit de 200 millions de dollars sur laquelle aucun montant n'est prélevé, tel qu'il est indiqué à la note 13. Elle peut prélever des fonds sous forme d'emprunts portant intérêt au taux préférentiel avec ajustement ou d'acceptations bancaires.

Les débentures de série A de 100 millions de dollars sont assorties d'un taux d'intérêt fixe de 4,63 %, tel qu'il est indiqué à la note 13. Les paiements d'intérêt sont connus avec certitude pendant la durée de dix ans des débentures et sont intégrés aux prévisions mensuelles des flux de trésorerie de l'Administration.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, toutes les autres variables demeurant constantes, une variation de 1 % par année du taux d'intérêt lié aux facilités de crédit n'aurait pas une incidence importante sur les flux de trésorerie nets.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque de perte financière que court l'Administration si une contrepartie ou un client manque à l'une de ses obligations contractuelles. Le risque de crédit est géré par l'Administration à l'aide d'analyses d'états financiers de contreparties, et en exigeant des sûretés ou des garanties financières au besoin. Le risque de crédit découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des dépôts auprès de banques et d'institutions financières, ainsi que du risque de crédit que représentent les clients, y compris les créances impayées. L'Administration réduit son exposition aux pertes sur créances en évaluant à intervalles réguliers la solvabilité de ses clients et de ses débiteurs et elle estime qu'elle a constitué des provisions suffisantes pour se protéger contre d'éventuelles pertes sur créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'Administration ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières à terme échu. Pour gérer sa liquidité, l'Administration vise à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'elle dispose en tout temps des fonds suffisants pour financer son exploitation et pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. L'Administration peut également effectuer des prélèvements, au besoin, sur certaines de ses facilités de crédit. Conformément à sa politique de liquidité, l'Administration maintiendra un niveau de liquidité d'exploitation équivalant à au moins 10 % de sa dette ou au total des charges des six derniers mois, selon le plus élevé des deux.

L'Administration a contracté des emprunts à court terme et des obligations à long terme qui ne sont pas garantis. Le tableau qui suit présente un résumé des flux de trésorerie contractuels non actualisés dont l'Administration avait besoin pour couvrir ses passifs financiers au 31 décembre 2018, ainsi que le détail des paiements exigibles pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite en ce qui a trait aux obligations à long terme et aux emprunts à court terme de l'Administration.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et par la suite	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Obligations à long terme	4 630	102 315	-	-	-	-	106 945
Emprunts à court terme	1 101	-	-	-	-	-	1 101
Total	5 731	102 315	-	-	-	-	108 046
Pourcentage du total	5,3 %	94,7 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	100,0 %

Gestion du risque lié au capital

L'Administration a pour objectif d'assurer la sécurité de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et de maintenir les liquidités nécessaires pour s'acquitter de ses obligations à leur échéance. Pour ce faire, elle investit ses soldes de trésorerie dans des instruments prudents et très liquides. Le portefeuille de trésorerie est diversifié afin de réduire le risque de perte découlant d'une concentration trop importante de titres auprès d'une institution financière en particulier. Les soldes de trésorerie sont investis uniquement dans des institutions financières de premier ordre au Canada et la situation de trésorerie de l'Administration est vérifiée quotidiennement et

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

rééquilibrée au besoin. La gestion de la trésorerie et les activités de placement de l'Administration sont assujetties à la *Loi maritime du Canada* ainsi qu'à l'annexe Exigences relatives aux catégories des valeurs mobilières du *Règlement sur la gestion des administrations portuaires* qui stipule les catégories de placements autorisés et les exigences relatives aux notes de crédit.

5 Jugements et estimations comptables critiques

L'Administration formule des jugements, des estimations et des hypothèses concernant l'avenir. Les estimations comptables qui en résultent, par définition, correspondent rarement aux résultats réels connexes. Les estimations et les hypothèses qui, de façon notable, pourraient donner lieu à un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont présentées ci-après.

Inscription à l'actif et dépréciation

L'Administration doit poser des jugements pour déterminer si certains coûts sont directement attribuables aux immobilisations corporelles afin de les inscrire à l'actif, ainsi que pour évaluer la probabilité que le projet d'investissement soit réalisé.

L'Administration évalue chaque année s'il existe des indices de dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le cas échéant, la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Le calcul de la valeur recouvrable nécessite le recours à des estimations, portant notamment sur les taux d'actualisation et les flux de trésorerie futurs.

Avantages futurs du personnel

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations de retraite dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés de façon actuarielle à l'aide de nombreuses hypothèses. Les hypothèses utilisées pour déterminer le coût net (les produits nets) pour les retraites comprennent le taux d'actualisation, le taux d'inflation, le taux de croissance des salaires, le taux de mortalité et le taux tendanciel du coût des soins médicaux. Les modifications de ces hypothèses auront une incidence sur la valeur comptable des obligations au titre des prestations de retraite. L'Administration détermine le taux d'actualisation approprié à la clôture de chaque exercice. Pour la détermination du taux d'actualisation approprié, l'Administration tient compte des taux d'intérêt d'obligations de sociétés de première qualité qui sont libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations seront versées, et qui ont des durées restantes se rapprochant de celles de l'obligation de retraite connexe. Les autres principales hypothèses sont fondées en partie sur les conditions actuelles du marché. Un complément d'information est présenté à la note 14.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Passifs environnementaux

L'Administration a des passifs éventuels et a constitué des provisions pour tenir compte des exigences de remise en état de l'environnement concernant un certain nombre de ses biens. La nature, l'ampleur, l'échéancier et le coût du nettoyage de ces biens reposent sur les meilleures estimations de la direction, avec des informations fournies par des tiers spécialistes au besoin. Les provisions comptabilisées à l'état consolidé de la situation financière de l'Administration sont actualisées en fonction du taux d'intérêt sans risque approprié.

Le personnel chargé des questions environnementales de l'Administration assure le suivi des biens contaminées ou possiblement contaminées au cours de l'exercice et fait partie de l'équipe effectuant le contrôle diligent de toutes les acquisitions de biens. À la date de clôture, tous les biens font l'objet d'une évaluation afin de déterminer si des provisions à des fins environnementales sont requises conformément à l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La provision n'inclut pas les coûts de restauration des biens loués dont les locataires sont tenus d'engager ces coûts et ont une capacité financière suffisante pour remplir leurs obligations aux termes du contrat de location. Les coûts réels de remise en état de l'environnement sont incertains en raison des estimations utilisées dans l'évaluation.

6 Placements dans des titres

	2018 \$	2017 \$
Aux 1 ^{er} janvier	406	816
Sorties	(406)	(410)
Aux 31 décembre	-	406
Moins la partie non courante	-	-
	-	406

7 Débiteurs et autres actifs

	2018 \$	2017 \$
Créances clients	9 084	7 200
Correction de valeur	(2 901)	(2 863)
Produits locatifs à recevoir	11 314	11 667
Produits portuaires à recevoir	11 403	12 313
Liquidités soumises à restrictions ¹	5 445	5 021
Montants à recouvrer auprès des autres partenaires de projets	666	666
Subventions à recevoir du gouvernement fédéral	322	2 090
Autres	5 881	4 731
	41 214	40 825

¹ Au 31 décembre 2018, les débiteurs et autres actifs comprenaient des liquidités soumises à restrictions de 5 444 714 \$ (5 020 560 \$ au 31 décembre 2017). Ces liquidités soumises à restrictions sont constituées de dépôts liés à des projets, de

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale, des permis de camionnage et des dépôts de garantie des locataires, y compris les intérêts courus. Lorsque l'information a été soumise à la satisfaction de l'Administration, les dépôts liés à des projets sont remboursés entièrement, majorés des intérêts. Les dépôts de propriétaires des biens situés sur la zone intertidale sont détenus pour garantir l'entretien des digues par les propriétaires de ces biens. De ces liquidités soumises à restrictions, la somme la plus importante, soit 808 279 \$ (794 692 \$ en 2017), est détenue pour le remplacement d'un système de protection et de murs à pieux d'un terminal

L'Administration emploie une approche simplifiée pour calculer la correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues, ce qui lui permet de comptabiliser une correction de valeur fondée sur les pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour toutes les créances clients. Aux fins de l'évaluation des pertes de crédit attendues, les créances clients ont été regroupées selon des caractéristiques de risque de crédit similaires et le nombre de jours en souffrance. La correction de valeur pour pertes est calculée comme suit :

31 décembre 2018 – Nombre de jours en souffrance

	Courant	De 31 à 60 jours	De 61 à 120 jours	De 121 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Taux de perte attendu	0,22 %	2,66 %	9,26 %	5,88 %	94,32 %	
Valeur comptable brute	4 946	996	111	6	3 025	9 084
Correction de valeur pour pertes	11	27	10	-	2 853	2 901

Les variations du compte de correction de valeur des débiteurs sont les suivantes :

	2018 \$	2017 \$
Solde au 1 ^{er} janvier	2 863	4 115
Correction de valeur	53	3
Créances radiées au cours de l'exercice à titre de créances irrecouvrables	(15)	(1 255)
	<u>2 901</u>	<u>2 863</u>

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

8 Créances à long terme

	2018 \$	2017 \$
Créance locative à long terme	31 724	28 185
Emprunts des locataires	5 503	4 454
Liquidités soumises à restrictions	1 504	1 298
Contrats de location-financement	89	120
	<hr/>	<hr/>
	38 820	34 057
Moins la partie courante	842	520
	<hr/>	<hr/>
	37 978	33 537
	<hr/>	<hr/>

Les créances locatives à long terme correspondent à la différence entre les produits tirés des contrats de location comptabilisés selon le mode linéaire et les paiements reçus à ce jour.

Les emprunts des locataires comprennent une entente de loyers différés devant être payés d'ici 2021 et un emprunt non garanti pouvant atteindre 11 millions de dollars portant intérêt à 10 % lié à des frais d'aménagement d'un site. Lorsque les travaux d'aménagement seront terminés, l'emprunt portera intérêt à 10 % et viendra à échéance dans 10 ans.

Les liquidités soumises à restrictions constituent une réserve que les locataires apportent afin de financer le remplacement et les réparations à long terme d'immobilisations corporelles.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

9 Immobilisations incorporelles

	Infrastructures de la Porte \$	Logiciels \$	Construction en cours	Total \$
1^{er} janvier 2017				
Coût	76 562	12 421	5 332	94 315
Amortissement cumulé	(5 874)	(7 759)	-	(13 633)
Valeur comptable nette	70 688	4 662	5 332	80 682
Exercice clos le 31 décembre 2017				
Valeur comptable à l'ouverture	70 688	4 662	5 332	80 682
Entrées	1 992	2 008	807	4 807
Sorties				
Coût	-	(174)		(174)
Amortissement cumulé	-	174		174
Amortissement	(2 451)	(1 883)	-	(4 334)
Valeur comptable nette à la clôture	70 229	4 787	6 139	81 155
31 décembre 2017				
Coût	78 554	14 255	6 139	98 948
Amortissement cumulé	(8 325)	(9 468)	-	(17 793)
Valeur comptable nette	70 229	4 787	6 139	81 155
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Valeur comptable à l'ouverture	70 229	4 787	6 139	81 155
Entrées	-	2 823	10 860	13 683
Sorties				
Coût	-	-	(373)	(373)
Amortissement cumulé	-	-	-	-
Amortissement	(2 650)	(2 171)	-	(4 821)
Valeur comptable à la clôture	67 579	5 439	16 626	89 644
31 décembre 2018				
Coût	78 554	17 078	16 626	112 258
Amortissement cumulé	(10 975)	(11 639)	-	(22 614)
Valeur comptable nette	67 579	5 439	16 626	89 644

L'Administration reçoit du gouvernement du Canada et de Transport Canada du financement qui lui sert de remboursement pour l'acquisition et le développement d'actifs relatifs à la technologie de l'information. En 2018, l'Administration a reçu à titre de financement une somme de 662 371 \$ (néant en 2017). Le financement est porté en réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

L'Administration a pour politique de revoir annuellement la construction en cours afin d'évaluer si les dépenses d'investissement généreront des avantages futurs. En 2018, un montant de 372 938 \$ (néant en 2017) ayant trait à des projets d'investissement éventuels a été radié.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

10 Immobilisations corporelles

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage \$	Dragage, routes et revête- ments \$	Matériel et outillage \$	Construc- tion en cours \$	Services publics \$	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives \$	Total \$
1^{er} janvier 2017							
Coût	1 113 284	302 508	50 703	162 661	119 891	21 514	1 770 561
Amortissement cumulé et perte de valeur	(276 472)	(160 601)	(38 617)	-	(71 760)	(16 677)	(564 127)
Valeur comptable nette	836 812	141 907	12 086	162 661	48 131	4 837	1 206 434
Exercice clos le 31 décembre 2017							
Valeur comptable à l'ouverture	836 812	141 907	12 086	162 661	48 131	4 837	1 206 434
Entrées	151 318	6 045	1 420	38 938	1 519	1 363	200 603
Sorties							
Coût	(3 028)	(474)	(1 351)	-	(818)	(787)	(6 458)
Amortissement cumulé	219	474	1 347	-	738	787	3 565
Perte de valeur	-	-	-	(430)	-	-	(430)
Amortissement	(12 815)	(8 520)	(2 076)	-	(3 952)	(1 195)	(28 558)
Valeur comptable nette à la clôture	972 506	139 432	11 426	201 169	45 618	5 005	1 375 156
31 décembre 2017							
Coût	1 261 574	308 079	50 772	201 169	120 592	22 090	1 964 276
Amortissement cumulé et perte de valeur	(289 068)	(168 647)	(39 346)	-	(74 974)	(17 085)	(589 120)
Valeur comptable nette	972 506	139 432	11 426	201 169	45 618	5 005	1 375 156
Exercice clos le 31 décembre 2018							
Valeur comptable nette à l'ouverture	972 506	139 432	11 426	201 169	45 618	5 005	1 375 156
Entrées (transferts)	109 498	4 603	4 739	(8 730)	5 380	7 065	122 555
Sorties							
Coût	(3 117)	(287)	(354)	-	(97)	(400)	(4 255)
Amortissement cumulé	3 101	237	320	-	97	400	4 155
Perte de valeur	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	(14 137)	(8 849)	(2 178)	-	(4 179)	(1 571)	(30 914)
Valeur comptable nette à la clôture	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697
31 décembre 2018							
Coût	1 367 955	312 395	55 157	192 439	125 875	28 755	2 082 576
Amortissement cumulé	(300 104)	(177 259)	(41 204)	-	(79 056)	(18 256)	(615 879)
Valeur comptable nette	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Valeur comptable nette des biens fédéraux et autres biens :

	Terrains, bâtiments et postes d'amarrage \$	Dragage, routes et revête- ments \$	Matériel et outillage \$	Construc- tion en cours \$	Services publics \$	Mobilier et matériel de bureau et améliorations locatives \$	Total \$
31 décembre 2017							
Biens fédéraux	643 609	121 759	-	160 432	45 192	634	971 626
Autres biens	328 897	17 673	11 426	40 737	426	4 371	403 530
Valeur comptable nette	972 506	139 432	11 426	201 169	45 618	5 005	1 375 156
31 décembre 2018							
Biens fédéraux	641 215	115 577	-	182 112	45 391	596	984 891
Autres biens	426 636	19 559	13 953	10 327	1 428	9 903	481 806
Valeur comptable nette	1 067 851	135 136	13 953	192 439	46 819	10 499	1 466 697

Les biens fédéraux et autres biens sont la propriété du Canada. Les biens fédéraux sont enregistrés au nom de Sa Majesté la Reine, alors que les autres biens sont enregistrés au nom de l'Administration. La gestion des biens relève de l'Administration en sa qualité de mandataire de l'État. La responsabilité de l'Administration englobe les travaux nécessaires d'entretien, de remise en état et de remplacement des biens fédéraux sous sa gestion. Les biens fédéraux ne peuvent être donnés en nantissement alors que les autres biens peuvent l'être.

L'Administration reçoit du gouvernement du Canada, de Transports Canada et de la province de la Colombie-Britannique du financement qui lui sert de remboursement pour l'acquisition et la construction d'actifs relatifs à l'infrastructure, à l'alimentation à quai et à la technologie de l'information. En 2018, l'Administration a reçu à titre de financement une somme de 2 907 732 \$ (5 861 139 \$ en 2017). Le financement est porté en réduction de l'amortissement sur la durée d'utilité estimée de l'actif connexe.

Le test de dépréciation effectué en 2018 indiquait qu'aucun actif n'était déprécié. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée en 2018 (néant en 2017).

L'Administration a pour politique de revoir annuellement la construction en cours afin d'évaluer si les dépenses d'investissement généreront des avantages futurs. En 2018, un montant de néant (430 427 \$ en 2017) ayant trait à des projets d'investissement éventuels a été radié.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Immobilisations corporelles louées

La catégorie des terrains, bâtiments et postes d'amarrage comprend des biens loués par l'Administration à des tiers aux termes de contrats de location simple dont les valeurs comptables sont les suivantes :

	2018	2017
	\$	\$
Coût	1 314 048	1 280 240
Amortissement cumulé	(429 874)	(415 807)
	<u>884 174</u>	<u>864 433</u>

11 Crédoiteurs et charges à payer

	2018	2017
	\$	\$
Dettes fournisseurs et charges à payer	30 617	22 614
Allocation fédérale à payer	7 477	6 931
Autres charges à payer	11 328	9 881
Liquidités soumises à restrictions	5 445	5 017
Retenues à payer	1 262	2 247
	<u>56 129</u>	<u>46 690</u>

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

12 Provisions

	Remise en état de l'environ- nement \$	Remise en état de sites loués \$	Réclamations \$	Chenaux locaux et autres apports \$	Total \$
Solde au 31 décembre 2016	9 097	-	302	850	10 249
Provisions constituées au cours de l'exercice	2 802	-	50	-	2 852
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(553)	-	(2)	(105)	(660)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(85)	-	-	-	(85)
Désactualisation	110	-	-	-	110
Solde au 31 décembre 2017	11 371	-	350	745	12 466
Provisions constituées au cours de l'exercice	428	2 476	50	-	2 954
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1 171)	-	-	(73)	(1 244)
Provisions reprises au cours de l'exercice	(10)	-	(100)	-	(110)
Désactualisation	151	-	-	-	151
Solde au 31 décembre 2018	10 769	2 476	300	672	14 217
Moins la partie courante	1 790	-	300	672	2 762
	8 979	2 476	-	-	11 455

a) Remise en état de l'environnement

L'Administration comptabilise divers passifs environnementaux liés à ses activités. Une provision est comptabilisée au montant de la valeur actualisée des coûts qui devraient être engagés pour la remise en état connexe. La dotation à la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global au titre des autres charges d'exploitation et frais d'administration. La désactualisation est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global à titre de charges financières. Le calendrier des dépenses estimé s'échelonne entre un an et quinze ans. Les incertitudes concernant le calendrier de l'utilisation de cette provision comprennent des changements futurs qui pourraient avoir une incidence sur le moment auquel l'Administration devra engager ces coûts de remise en état, par exemple le calendrier d'aménagement des biens.

b) Remise en état de sites loués

L'Administration loue des biens auprès de tiers qui, à la fin du contrat de location, peuvent nécessiter la démolition de structures et la remise en état des lieux. Une provision est comptabilisée au montant de la valeur actualisée des coûts qui devraient être engagés pour la remise en état connexe. La provision est inscrite à l'état consolidé de la situation financière et amortie sur la durée du contrat de location. La désactualisation est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global à titre de charges financières. L'estimation des coûts futurs est examinée périodiquement et ajustée au besoin. Les variations des coûts futurs estimés ou du taux d'actualisation sont ajoutés au coût de l'actif ou en sont déduites.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

c) Réclamations

Le montant représente une provision constituée à l'égard de certaines réclamations intentées contre l'Administration. La dotation à la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global en tant qu'autres charges d'exploitation et frais d'administration. L'issue de ces réclamations ne devrait pas se solder par une perte importante excédant le montant de la provision.

d) Chenaux locaux et autres apports

Le montant représente une provision du fait que l'Administration s'est publiquement engagée à contribuer à un certain nombre de projets communautaires, notamment au dragage des chenaux locaux. La dotation à la provision est comptabilisée à l'état consolidé du résultat global au titre des autres charges d'exploitation et frais d'administration.

13 Emprunts

a) Obligations à long terme

	2018 \$	2017 \$
Débetures de série A	99 866	99 768
Moins la partie courante	-	-
	<hr/> 99 866	<hr/> 99 768

Les débetures de premier rang de série A ne sont pas garanties et portent intérêt à 4,63 %, payable semestriellement, et viennent à échéance le 20 avril 2020. Les intérêts sont payables à terme échu, le 20 avril et le 20 octobre de chaque année.

PoVT disposait d'une facilité de crédit non renouvelable conclue avec la Banque Royale du Canada. La facilité n'était pas garantie, elle portait intérêt au taux préférentiel canadien annuel ou au taux CDOR annuel majoré de 1 %, était amortie sur 15 ans et remboursable en totalité le 12 décembre 2017. Les remboursements de capital étaient effectués chaque trimestre et les versements d'intérêts, chaque mois. La facilité a été remboursée intégralement le 31 décembre 2017.

L'Administration a une facilité de crédit de 200 millions de dollars et d'une durée de cinq ans conclue avec la Banque Toronto-Dominion. La facilité n'est pas garantie et elle porte intérêt au taux préférentiel bancaire canadien diminué de 0,85 % par année. L'Administration paie de frais des 0,27 % par année sur les acceptations bancaires et les lettres de crédit émises et une commission d'attente de 0,025 % par année calculée sur la partie autorisée inutilisée de la facilité. L'encours peut être remboursé en tout temps sans pénalité et doit être remboursé au plus tard le 12 décembre 2022. Au 31 décembre 2018, l'Administration n'avait prélevé aucun montant sur cette facilité.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les exigences de remboursement du capital sur les obligations à long terme de l'Administration sont les suivantes :

	\$
2019	-
2020	99 866
2021	-
2022	-
2023	-
2024 et par la suite	-
	<hr/>
	99 866
	<hr/>

b) Emprunts à court terme

	2018 \$	2017 \$
PoVT – emprunt à vue non garanti	1 101	1 201
PoVH – emprunt à vue garanti	-	136
	<hr/>	<hr/>
	1 101	1 337
	<hr/>	<hr/>

Au 31 décembre 2018, l'Administration avait des lettres de crédit en cours totalisant 6,15 millions de dollars (7,95 millions de dollars en 2017).

PoVT dispose d'un emprunt à vue en cours grâce au contrat d'emprunt qu'elle a conclu avec La Banque Toronto-Dominion. L'emprunt à vue n'est pas garanti et porte intérêt au taux préférentiel bancaire canadien diminué de 0,85 % par année. Des remboursements de capital d'au moins 25 000 \$ doivent être effectués chaque trimestre. L'encours peut être remboursé en tout temps sans pénalités et doit être remboursé au plus tard le 12 décembre 2022.

PoVH disposait d'un emprunt à vue non renouvelable qui portait intérêt au taux préférentiel majoré de 0,125 % par année. L'emprunt a été remboursé intégralement le 31 décembre 2018.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

c) Variation des passifs découlant des activités de financement

	1 ^{er} janvier 2018 \$	Flux de trésorerie \$	Autre \$	31 décembre 2017 \$
Emprunts à court terme	1 337	(236)	-	1 101
Obligations à long terme	99 768	-	98	99 866
	<u>101 105</u>	<u>(236)</u>	<u>98</u>	<u>100 967</u>

14 Avantages futurs du personnel

L'Administration offre un régime de retraite à cotisations définies (REER) à tous les salariés embauchés après le 1^{er} mars 1999. Aux termes du régime à cotisations définies, les salariés peuvent cotiser certains montants par année et l'Administration verse des cotisations correspondantes.

L'Administration offre également trois régimes d'avantages du personnel (l'APVR, l'APFFR et l'APNFR), aux termes desquels les salariés des ports remplacés sont demeurés membres de leur régime respectif au moment de la fusion, ainsi qu'un régime de retraite complémentaire et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi pour les salariés admissibles. Un régime à prestations définies est un régime de retraite aux termes duquel les prestations de retraite sont calculées en fonction de la période de service validée et du salaire des salariés.

L'Administration a une politique de capitalisation pour les régimes à prestations définies de l'APVR et de l'APNFR. Les régimes sont contributifs et exigent des cotisations des participants jusqu'à ce qu'ils atteignent 35 années de service validées. L'Administration capitalise les avantages des régimes sur la base de la continuité de l'exploitation et fournit une capitalisation suffisante pour les avantages futurs conformément aux lois et au texte des régimes applicables. Les résultats récents des régimes, des changements d'hypothèses et des améliorations aux prestations pour services passés entraînent des écarts actuariels, donnant parfois lieu à un déficit selon la continuité de l'exploitation ou à un déficit de solvabilité. L'Administration utilisera son pouvoir discrétionnaire pour déterminer à quel rythme elle capitalisera les déficits conformément aux lois applicables. L'Administration se réserve le droit d'utiliser d'autres mécanismes de capitalisation permis par les lois applicables, comme les lettres de crédit (note 13).

Les obligations de capitalisation liées à ces régimes devraient atteindre environ 2 787 000 \$ en 2019.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les régimes d'avantages du personnel remplacés sont décrits ci-après.

a) Régimes de l'APVR

L'Administration maintient des régimes de retraite à prestations définies à l'intention des salariés admissibles. Les salariés embauchés avant le 1^{er} mars 1999 ont eu la possibilité de continuer à participer au Régime de pensions de retraite de la fonction publique (le « RPRFP ») du gouvernement du Canada ou de transférer leurs droits à pension pour services passés au nouveau régime de retraite à prestations définies de l'Administration. À la fin de 2004, tous les transferts des droits à pension et des actifs pour les salariés ayant choisi de passer du RPRFP au régime de retraite de l'APVR avaient été effectués.

L'Administration offre également d'autres avantages non capitalisés aux salariés admissibles. Tous les salariés qui prennent leur retraite de l'Administration et qui reçoivent des prestations au titre d'un régime de retraite à prestations définies sont admissibles à la couverture complémentaire pour les soins de santé. Cette couverture est facultative et partiellement payée par l'Administration. De plus, un nombre très restreint de hauts dirigeants qui prennent leur retraite de l'Administration sont admissibles au régime d'assurance-vie à la retraite, protégé par une clause de droits acquis, dont les prestations sont payées intégralement par l'Administration.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APVR, par année civile :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Solde d'ouverture	77 519	71 026	11 076	10 303	-	-
Cotisations salariales	191	204	30	29	-	-
Cotisations patronales	1 552	2 942	713	769	33	39
Rendement des actifs des régimes	2 631	2 724	383	400	-	-
Charges non liées à des placements	(153)	(139)	(22)	(29)	-	-
Prestations versées	(2 033)	(1 816)	(373)	(350)	(33)	(39)
Écart actuariel	(3 756)	2 578	(370)	(46)	-	-
Solde de clôture	75 951	77 519	11 437	11 076	-	-
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées						
Solde d'ouverture	74 064	68 664	10 476	10 274	1 964	2 299
Coût des services rendus au cours de l'exercice						
Employeur	1 165	1 125	150	121	5	6
Salariés	191	204	30	29	-	-
Coût financier de l'obligation au titre des prestations	2 487	2 579	350	384	66	87
Prestations versées	(2 033)	(1 816)	(373)	(350)	(33)	(39)
Écart actuariel – résultats des régimes	(417)	(987)	293	(564)	(469)	-
Perte actuarielle – hypothèses démographiques	762	-	110	-	113	-
Écart actuariel – hypothèses financières	(574)	4 295	(134)	582	(86)	(389)
Solde de clôture	75 645	74 064	10 902	10 476	1 560	1 964

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Le rendement réel des actifs des régimes s'est élevé à (1 132 300) \$ (5 749 200 \$ en 2017).

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Rapprochement avec (l'actif) le passif inscrit à l'état de la situation financière						
Obligation au titre des prestations constituées	75 645	74 064	10 901	10 476	1 560	1 964
Juste valeur des actifs	(75 950)	(77 519)	(11 437)	(11 076)	-	-
Capitalisation des régimes – (surplus) déficit	(305)	(3 455)	(536)	(600)	1 560	1 964
Incidence du plafonnement de l'actif	177	3 455	-	-	-	-
Incidence d'IFRIC 14	-	4 260	-	-	-	-
Passif (actif) net au titre des prestations constituées	(128)	4 260	(536)	(600)	1 560	1 964
Charge de retraite pour l'exercice						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 165	1 125	150	121	5	6
Charges non liées aux placements	153	139	22	29	-	-
Total du coût des services rendus	1 318	1 264	172	150	5	6
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées	2 487	2 579	350	384	66	87
Rendement des actifs des régimes	(2 631)	(2 724)	(383)	(400)	-	-
Intérêts sur l'incidence du plafonnement de l'actif	118	88	-	-	-	-
Intérêts sur l'incidence d'IFRIC 14	145	100	-	-	-	-
Coût financier, montant net	119	43	(33)	(16)	66	87
Total de la charge de retraite pour l'exercice	1 437	1 307	139	134	71	93
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global						
Écart actuariel sur l'obligation	(229)	3 308	269	18	(442)	(389)
Écart actuariel sur les actifs	3 756	(2 578)	370	46	-	-
Incidence du plafonnement de l'actif	(3 395)	1 062	-	-	-	-
Incidence d'IFRIC 14	(4 405)	1 522	-	-	-	-
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(4 273)	3 314	639	64	(442)	(389)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Variation des soldes des profits (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	Régime de retraite agréé		Régime de retraite complémentaire		Autres régimes	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Solde d'ouverture	(15 627)	(12 313)	(2 726)	(2 662)	(643)	(1 032)
Profits (pertes) comptabilisés pour l'exercice	4 272	(3 314)	(638)	(64)	442	389
Solde de clôture	(11 355)	(15 627)	(3 364)	(2 726)	(201)	(643)

Les actifs du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire sont investis dans des fonds communs de placement. Le tableau qui suit présente la répartition des actifs investis par type de fonds :

	2018		2017	
	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$	Régime de retraite agréé \$	Régime de retraite complémentaire \$
Fonds d'actions	22 671	1 709	28 533	2 019
Encaisse et fonds de titres à revenu fixe	45 409	3 343	41 928	3 042
Fonds de placements immobiliers	7 758	563	7 019	507
Autres fonds	112	10	39	-
Compte d'impôt remboursable	-	5 813	-	5 508
	75 950	11 438	77 519	11 076

b) Régimes de l'APFFR

L'Administration offre un régime de retraite agréé à cotisations définies aux salariés de l'APFFR. Aux termes de ce régime, les salariés peuvent cotiser certaines sommes annuellement, et l'Administration verse une cotisation égale à celle du salarié, sauf dans le cas de trois salariés pour lesquels la cotisation de l'Administration est supérieure à celle du salarié, jusqu'à concurrence d'un plafond déterminé. Deux autres régimes de retraite complémentaires à prestations définies non capitalisés ont été établis à l'intention de certains salariés : la prestation de retraite complémentaire individuelle des cadres supérieurs (« PCICS ») et le régime de retraite complémentaire à l'intention de certains salariés (« RRCCS »). Les prestations de ces régimes s'ajoutent au revenu de retraite fourni en vertu du régime agréé à cotisations déterminées.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APFFR, par année civile :

	PCICS		RRCCS	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde d'ouverture	-	-	-	-
Cotisations patronales	61	60		78
Prestations versées	(61)	(60)		(78)
Solde de clôture	-	-	-	-
Variation de l'obligation au titre des prestations définies				
Solde d'ouverture	863	858	1 504	1 489
Coût financier sur les obligations au titre des prestations définies	28	32	50	55
Prestations versées	(61)	(60)	(80)	(78)
Perte (gain) actuariel sur les passifs – résultats des régimes	3	7	(33)	(45)
(Gain) perte actuariel sur les passifs – hypothèses démographiques	(4)		(4)	
(Gain) perte actuariel sur les passifs – hypothèses économiques	(4)	26	(7)	83
Solde de clôture	825	863	1 430	1 504
Rapprochement avec le passif comptabilisé à l'état de la situation financière				
Obligation au titre des prestations définies à la clôture	827	863	1 430	1 504
Capitalisation des régimes – surplus	827	863	1 430	1 504
Passif net au titre des prestations définies	827	863	1 430	1 504
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations définies	28	32	50	55
Total de la charge de retraite pour l'exercice	28	32	50	55
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global				
(Gain) perte actuarielle sur l'obligation	(4)	33	(44)	38
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(4)	33	(44)	38

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Variation des soldes des profits (pertes) inscrits dans les autres éléments du résultat global :

	PCICS		RRCCS	
	2018 \$	2017 \$	2018 \$	2017 \$
Solde d'ouverture	(217)	(184)	(692)	(654)
Profits (pertes) comptabilisés pour l'exercice	4	(33)	44	(38)
Solde de clôture	(213)	(217)	(648)	(692)

c) Régimes de l'APNFR

L'Administration offre un régime de retraite à prestations définies à ses salariés du régime de l'APNFR. Les prestations correspondent à 2 % de la moyenne des derniers salaires pour chaque année de service ouvrant droit à pension, jusqu'à concurrence de 35 années.

Les tableaux qui suivent fournissent des données d'ensemble sur les régimes d'avantages futurs du personnel de l'APNFR, par année civile :

	2018 \$	2017 \$
Variation de la juste valeur des actifs des régimes		
Solde d'ouverture	1 355	1 224
Rendement des actifs des régimes	47	48
Cotisations patronales	120	115
Cotisations salariales	9	8
Charges non liées à des placements	(34)	(32)
Prestations versées	(53)	(53)
Gain actuariel	(67)	45
Solde de clôture	1 377	1 355
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées		
Solde d'ouverture	1 677	1 494
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	45
Coût financier	56	56
Cotisations salariales	9	8
Prestations versées	(53)	(53)
Gain actuariel – résultats des régimes	28	-
Provision actuarielle – hypothèses démographiques	23	-
Perte actuarielle – hypothèses financières	(77)	127
Solde de clôture	1 707	1 677
Rapprochement avec (l'actif) le passif comptabilisé à l'état de la situation financière		
Obligation au titre des prestations constituées	1 706	1 677
Juste valeur des actifs	(1 376)	(1 354)
Capitalisation des régimes – déficit	330	323
Incidence d'IFRIC 14	-	57
Passif net au titre des prestations constituées	330	380

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

	APNFR	
	2018	2017
	\$	\$
Charge de retraite pour l'exercice		
Coût des services rendus au cours de l'exercice	44	45
Charges non liées aux placements	34	32
Total du coût des services rendus	78	77
Intérêts sur l'obligation au titre des prestations	56	56
Rendement des actifs des régimes	(47)	(48)
Coût financier, montant net	9	8
Total de la charge de retraite pour l'exercice	87	85
Comptabilisation dans les autres éléments du résultat global		
Écart actuariel sur l'obligation	(27)	127
Gain actuariel sur les actifs des régimes	67	(45)
Variation de l'incidence des passifs supplémentaires en raison d'IFRIC 14	(59)	57
Montant total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(19)	139

Variation des soldes des pertes inscrites dans les autres éléments du résultat global :

	APNFR	
	2018	2017
	\$	\$
Solde d'ouverture	(384)	(245)
Gains (pertes) comptabilisés pour l'exercice	19	(139)
Solde de clôture	(365)	(384)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les catégories d'actifs du régime de retraite à prestations définies de l'APNFR s'établissent comme suit :

Distribution des actifs du régime :

	APNFR	
	2018	2017
	\$	\$
Actions	413	503
Encaisse et titres à revenu fixe	820	730
Fonds de placements immobiliers	140	121
Autres	4	-
Total des actifs	1 377	1 354

d) Actif au titre des prestations constituées

	2018	2017
	\$	\$
Actif au titre des prestations constituées		
APVR – régime complémentaire de retraite	536	600
APVR – régime de retraite	128	-
Total de l'actif au titre des prestations constituées	664	600
Passif au titre des prestations constituées		
APVR – régime complémentaire de retraite	-	(4 260)
APVR – autres régimes	(1 560)	(1 964)
APFFR – PCICS	(827)	(863)
APFFR – RRCCS	(1 430)	(1 504)
APNFR – régime de retraite	(330)	(380)
Total du passif au titre des prestations constituées	(4 147)	(8 971)

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Sommaire des écarts actuariels liés aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes :

	2018 \$	2017 \$
Écarts comptabilisés au cours de l'exercice		
APVR – régime de retraite	4 272	(3 314)
APVR – régime de retraite complémentaire	(638)	(64)
APVR – autres régimes	442	389
APFFR – PCICS	4	(33)
APFFR – RRCCS	44	(38)
APNFR – régime de retraite	19	(139)
	4 143	(3 199)

e) Hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les hypothèses actuarielles importantes ayant servi pour les régimes de retraite à prestations définies :

	Régimes de retraite	
	2018 \$	2017 \$
Hypothèses économiques		
Taux d'actualisation à l'ouverture	3,40	3,80
Taux d'actualisation à la clôture	3,70	3,40
Taux de rendement à long terme prévu des actifs du régime	3,70	3,40
Taux d'inflation (augmentations salariales futures)	2,00	1,75

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les régimes d'avantages complémentaires de retraite postérieurs à l'emploi :

	2018	2017
Hypothèses économiques		
Taux annuel d'inflation du MSP	0 %	4 %
Taux annuel d'inflation de la couverture complémentaire de soins de santé	7,00 % par année, diminuant graduellement de 0,25 % par année pour s'établir à 4,5 % par année et demeurant à ce niveau par la suite.	7,00 % par année, diminuant graduellement de 0,25 % par année pour s'établir à 4,5 % par année et demeurant à ce niveau par la suite.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

f) Analyse de sensibilité

La sensibilité du passif au titre des prestations de retraite aux changements des principales hypothèses pondérées se présente comme suit :

	Modification des hypothèses	Incidence sur le passif
Taux d'actualisation	Augmentation (diminution) de 1 %	(Diminution) augmentation de (13,8) %/17,4 %
Taux d'inflation	Augmentation (diminution) de 1 %	Augmentation (diminution) de 15,0 %/(12,3) %
Taux de croissance des salaires	Augmentation (diminution) de 1 %	Augmentation (diminution) de 0,3 %/(0,3) %
Taux de mortalité	Augmentation (diminution) de tous les taux de mortalité de 10 %	(Diminution) augmentation de (2,1) %/2,1 %
Taux tendanciel du coût des soins médicaux	Augmentation (diminution) de 1 %	Augmentation (diminution) de 12,0 %/(10,1) %

L'incidence d'une variation de 1 % du taux tendanciel du coût des soins médicaux est la suivante :

	Actuel	Hausse de 1 %	Baisse de 1 %
	\$	\$	\$
Obligation au titre des prestations constituées	1 437	1 618	1 292
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	-	-
Coût financier	53	60	48

L'analyse de sensibilité qui précède a été effectuée à l'aide d'une méthode qui extrapole l'effet de changements raisonnables apportés aux hypothèses importantes sur l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les analyses de sensibilité sont fondées sur une modification d'une hypothèse importante, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les analyses de sensibilité pourraient ne pas refléter la variation réelle de l'obligation au titre des prestations définies puisqu'il est peu probable que les hypothèses varient isolément les unes des autres.

g) Régime de retraite à cotisations définies de l'Administration (REER)

	2018	2017
	\$	\$
Cotisations patronales	2 047	1 956

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

15 Engagements

Le tableau qui suit présente les projets d'investissement, autorisés ou engagés, pour lesquels les dépenses étaient estimées à plus de 1 million de dollars au 31 décembre 2018 :

	Dépenses à ce jour \$	Engagements à la clôture de l'exercice \$	Coût total autorisé \$
Augmentation des conteneurs	423 240	19 390	947 721
Acquisitions et aménagement de terrains	23 499	2 138	124 294
Améliorations des infrastructures	156 184	11 507	348 713
Autres réaménagements et améliorations des terminaux	17 911	2 508	43 677
Total des engagements	620 834	35 543	1 464 405

Aux termes d'un contrat de location conclu avec Fraser Surrey Docks, l'Administration s'est engagée à déployer tous les moyens commerciaux raisonnables pour veiller à l'entretien de la principale voie de passage du fleuve Fraser sur son territoire de compétence à une profondeur navigable spécifique. L'Administration a conclu un contrat de dragage avec Fraser River Pile & Dredge (GP) Inc. (« FRPD ») visant l'entretien des canaux de navigation du fleuve Fraser. Aux termes de ce contrat d'une durée de onze ans échéant le 31 décembre 2022, l'Administration versera à FRPD des frais de gestion pour un total annuel de 3 024 684 \$ indépendamment des travaux de dragage requis au cours de chacune des saisons de dragage.

16 Passifs éventuels

Agrandissement de l'installation portuaire de Roberts Bank

Les conventions sur l'expansion obligent l'Administration à conclure des contrats de construction et à embaucher du personnel de construction et d'exploitation auprès des entreprises et des membres de la TFN relativement à la construction prévue du terminal 2 de l'installation portuaire de Roberts Bank. Si le terminal 2 n'est pas construit, l'Administration ne s'acquittera pas de cette obligation et des dommages-intérêts devront être versés. Le montant de l'obligation s'établit à 2 584 582 \$ et, si l'obligation n'est pas remplie, des dommages-intérêts pouvant atteindre 956 573 \$ devront être versés.

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

17 Principaux dirigeants

Le tableau qui suit présente la rémunération des principaux dirigeants. De plus, les Règlements sur la gestion des Administrations portuaires exigent la présentation du total de la rémunération de tous les membres du conseil d'administration, de la rémunération du chef de la direction et de celle des dirigeants ou salariés les mieux rémunérés.

		Honoraires \$	Avantages \$	Total \$
Conseil d'administration				
Corrigan, Michael	Administrateur, l'Administration, (depuis le 29 juin 2018)	20	3	23
Ethans, Lisa	Administratrice, l'Administration	53	-	53
Gustafson, Mark	Administrateur, CPC (depuis le 4 juin 2018)	-	-	-
Hochstein, Philip	Administrateur, l'Administration	54	-	54
Kwan, Eugene	Administrateur, l'Administration, vice-président du conseil	67	-	67
Landry, Paul	Administrateur, l'Administration (jusqu'au 20 décembre 2017)	11	-	11
Loberg, Carmen	Administratrice, l'Administration	107	3	110
Longworth, Tom	Administrateur, l'Administration (jusqu'au 20 décembre 2017)	5	3	8
McLay, Catherine	Administratrice, l'Administration	61	-	61
McLeod, Joanne	Administratrice, l'Administration	53	3	56
Munroe, Craig	Administrateur, l'Administration	55	-	55
Neeser, Craig	Administrateur, l'Administration, président du conseil (jusqu'au 29 août 2018)	88	-	88
Priddy, Penny	Administratrice, l'Administration	62	-	62
Readman, Dean	Administrateur, CPC (jusqu'au 4 juin 2018)	-	-	-
Rogers, Judy	Administratrice, l'Administration, présidente	82	3	85
Turner, Richard	Administrateur, l'Administration (jusqu'au 18 juin 2018)	31	-	31
		<hr/>		
		749	15	764

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

Les salaires et honoraires du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont totalisé 765 276 \$ (636 493 \$ en 2017).

		Salaire et rémuné- ration \$	Autres avantages \$	Avantages postérieurs à l'emploi \$	Total \$
Principaux dirigeants					
Case, Sandra	Dirigeante, vice-présidente, Rendement des ressources humaines et des affaires, l'Administration	302	33	21	356
Corsie, Tom	Dirigeant, vice-président, Gestion immobilière, l'Administration; président et dirigeant, CPC; administrateur, MSH	313	31	20	364
Pang, Victor	Dirigeant, Directeur financier, l'Administration; administrateur et dirigeant de PoVV, PoVH, PoVE et PoVT; administrateur, dirigeant et vice-président, CPC	365	37	25	427
Silvester, Robin	Dirigeant, Président-directeur général, l'Administration; président et chef de la direction, administrateur et dirigeant de PoVV, PoVH, PoVE et PoVT	849	37	79	965
Stewart, Cliff	Dirigeant, vice-président, Infrastructures, l'Administration	365	35	25	425
Wilson, Duncan	Dirigeant, vice-président, Environnement et affaires communautaires et gouvernementales, l'Administration; président, CPC	302	27	20	349
Xotta, Peter	Dirigeant, vice-président, Planification et activités, l'Administration	367	36	242	645
		<u>2 863</u>	<u>236</u>	<u>432</u>	<u>3 531</u>

Les crédateurs et charges à payer comprennent des salaires et avantages du personnel à payer de 970 109 \$ aux principaux dirigeants au 31 décembre 2018.

La rémunération et les avantages des principaux dirigeants pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont totalisé 3 530 618 \$ (3 426 320 \$ en 2017).

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

18 Contrats de location

L'Administration loue divers immeubles, bureaux, matériel et véhicules aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats prévoient des durées, des clauses d'indexation et des droits de renouvellement différents. Les contrats de location durent entre un an et 45 ans.

Les charges locatives payées qui ont été comptabilisées à l'état consolidé du résultat global au cours de l'exercice considéré se sont établies à 1 093 464 \$ (1 062 832 \$ en 2017).

Le total des paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple non résiliables se présente comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Moins de un an	321	357
Entre un an et cinq ans	596	409
Plus de cinq ans	1 357	1 398
	<hr/>	<hr/>
	2 274	2 164
	<hr/>	<hr/>

L'Administration loue actuellement des terrains, des postes d'amarrage et des bâtiments à des exploitants de terminaux aux termes de contrats de location simple non résiliables. Ces contrats prévoient des durées, des clauses d'indexation et des droits de renouvellement différents.

Le total des revenus minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple non résiliables se présente comme suit :

	2018	2017
	\$	\$
Moins de un an	133 260	132 790
Entre un an et cinq ans	482 354	476 991
Plus de cinq ans	2 464 260	2 508 978
	<hr/>	<hr/>
	3 079 874	3 118 759
	<hr/>	<hr/>

Les produits tirés des loyers conditionnels comptabilisés à l'état consolidé du résultat global se sont établis à 20 827 520 \$ (20 056 169 \$ en 2017).

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

19 Programme d'infrastructure de la Porte

L'Administration et ses partenaires mettent à profit le financement fédéral et provincial pour un investissement générationnel dans les améliorations des infrastructures de la chaîne d'approvisionnement. Le Programme d'infrastructure de la Porte (« PIP ») représente un investissement de 717 millions de dollars dans des améliorations de la chaîne d'approvisionnement au-delà des activités habituelles et des terrains portuaires. L'Administration et le secteur d'activité ont contribué au PIP à hauteur de 167 millions de dollars qui vise une série d'améliorations à trois endroits :

	Total de l'apport de l'Administration et du secteur \$	Partie financée par le secteur (90 %) \$	Partie de l'Administration (10 %) \$
Zone commerciale de la rive nord	59 000	53 100	5 900
Zone commerciale de la rive sud	58 000	52 200	5 800
Corridor ferroviaire de Roberts Bank	50 000	45 000	5 000
	167 000	150 300	16 700

Afin de recouvrer la partie de 90 % financée par le secteur, les droits des infrastructures de la Porte sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Le tableau qui suit présente les droits perçus et les charges engagées en 2018 et à ce jour.

	Exercice à l'étude				Total à ce jour			
	Zone Commer- ciale de la rive nord \$	Zone Commer- ciale de la rive sud \$	Corridor Ferro- viaire de Roberts Bank \$	Total \$	Zone Commer- ciale de la rive nord \$	Zone Commer- ciale de la rive sud \$	Corridor Ferro- viaire de Roberts Bank \$	Total \$
Droits des infrastructures de la Porte (produits des activités ordinaires)	2 772	4 055	2 623	9 450	19 895	22 535	17 338	78 668
Programme d'infrastructure de la Porte (charges)	-	1	-	1	36 944	56 114	40 535	133 595
Moins la partie financée par le secteur (90 %)	-	(1)	-	(1)	(33 250)	(50 503)	(36 482)	(120 237)
Partie de l'Administration (10 %)	-	-	-	-	3 694	5 611	4 053	13 358

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

20 Partie liée

L'Administration verse des droits liés aux produits bruts (« allocation fédérale ») au gouvernement du Canada (le « gouvernement fédéral ») en vertu de la *Loi maritime du Canada*. L'allocation à verser au gouvernement fédéral pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 a totalisé 7,5 millions de dollars. Au 31 décembre 2018, ce montant était inclus dans les créditeurs et charges à payer.

L'Administration loue des biens au gouvernement fédéral. Le montant total des produits locatifs comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est chiffré à 0,3 million de dollars. Au 31 décembre 2018, un montant de 0,2 million de dollars était inclus dans les débiteurs et autres actifs.

En 2014, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes de l'Initiative en matière de transport propre liée aux activités portuaires du camionnage. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,9 million de dollars pour le Programme de factage des conteneurs (GPS) pour l'efficacité du transport par camions, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,0 millions de dollars pour le projet de mise en œuvre du Système d'interface de données commune.

En 2015, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux accords aux termes du Programme d'alimentation à quai pour les ports. Selon le premier accord, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 3,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du terminal à conteneurs Centerm, et selon le second, le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 2,5 millions de dollars pour le projet d'alimentation à quai du troisième poste à quai du terminal à conteneurs de Deltaport. En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une modification à l'accord de contribution de Deltaport afin d'augmenter le financement à montant pouvant atteindre 3,6 millions de dollars.

En 2015, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant d'au plus 0,5 million de dollars aux termes d'une étude de technologie sous-marine. En 2016, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une modification à l'accord de contribution afin d'augmenter le financement à un montant pouvant atteindre 1,0 million de dollars. En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu deux modifications à l'accord afin d'augmenter le financement jusqu'à 1,3 million de dollars. En 2018, l'Administration et le gouvernement fédéral ont approuvé une autre modification à l'accord de contribution afin d'augmenter le financement jusqu'à 1,5 million de dollars.

En 2016, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 6,0 millions de dollars au Fonds d'infrastructure de transport de l'Initiative de la Porte et du Corridor de l'Asie-Pacifique (Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP). Cette contribution au Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP vise le Deltaport Terminal Road and Rail Improvement, Truck Staging Project.

En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 0,4 million de dollars dans le cadre du Programme d'amélioration de l'habitat et de l'observation des cétacés (ECHO).

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 0,2 million de dollars dans le cadre du déploiement du projet de station d'écoute sous-marine dans le détroit de Georgia.

En 2017, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 0,3 million de dollars dans le cadre du projet Supply Chain Visibility.

En 2018, l'Administration et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 1,6 million de dollars dans le cadre du projet Measuring and Mitigation of Underwater Vessel Noise.

En 2018, CPC et le gouvernement fédéral ont conclu un accord selon lequel le gouvernement fédéral versera un montant pouvant atteindre 0,4 million de dollars afin de subventionner les célébrations de la fête du Canada à la Place du Canada.

Les subventions en capital demandées au gouvernement fédéral en 2018 et les montants à recevoir au 31 décembre 2018 étaient les suivants :

	Subventions demandées		Subventions à recevoir aux 31 décembre	
	2018 \$	Total à ce jour \$	2018 \$	2017 \$
Initiative de transport propre	372	2 586	-	-
Technologie d'alimentation à quai des navires	327	6 160	30	1 071
Étude de technologie sous-marine	167	1 297	-	405
Fonds d'infrastructure de transport de l'IPCAP	868	1 243	106	293
Programme ECHO	100	388	-	288
Station d'écoute sous-marine	60	200	-	141
Supply Chain Visibility	106	106	144	-
Underwater Vessel Noise	602	602	602	-
Célébrations de la fête du Canada à la Place du Canada	420	420	42	-
	3 022	13 002	924	2 198

Vancouver Fraser Port Authority

Notes annexes

31 décembre 2018

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

21 Produits portuaires

Le tableau suivant présente les produits portuaires par source de produits et la méthode selon laquelle les produits sont comptabilisés.

À un moment précis	2018	2017
	\$	\$
Droits de quai	44 840	42 446
Croisières	15 893	13 885
Droits portuaires	10 939	10 752
Droits des infrastructures de la Porte	9 450	8 988
Droit d'amarrage	6 985	6 181
Produits liés aux marchandises diverses	15	55
	<hr/>	<hr/>
	88 122	82 307
	<hr/>	<hr/>

22 Reclassement

En 2018, l'Administration a réévalué le classement de certains actifs à long terme liés au programme d'infrastructure de la Porte et à la construction en cours et déterminé qu'elle donnerait une image plus fidèle de ces actifs en les classant dans les immobilisations incorporelles plutôt que dans les immobilisations corporelles. Cette modification s'est traduite par le reclassement dans les immobilisations incorporelles à l'état consolidé de la situation financière d'immobilisations corporelles de 76,4 M\$ (au 31 décembre 2017). Cette modification n'a pas d'incidence sur l'état consolidé du résultat global ni sur le tableau consolidé des flux de trésorerie présentés antérieurement.